



PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION (n° dossier :)
 Dossier reçu le
 saisi par :
 complet incomplet (.....)
 validé le
 QF :

PAUSE MÉRIDIDIENNE / ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR FICHE D'INSCRIPTION 2022-2023

Complétez le tableau et cochez toutes les cases qui correspondent à votre demande :

ENFANT(S) À INSCRIRE	ÉCOLE		PAUSE MÉRIDIDIENNE					RÉGIME ALIMENTAIRE			ACCUEILS MATIN / SOIR ÉCOLES PUBLIQUES UNIQUEMENT ⁽¹⁾	À COMPTER DU	
	NOM + PRÉNOM	NOM DE L'ÉCOLE	CLASSE	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	OCCASIONNELLEMENT ⁽¹⁾	STANDARD	SUBSTITUTION			PANIER REPAS SI PAI UNIQUEMENT ⁽²⁾
Exemple : DUPONT Martin	Le Petit Prince	CP	X	X	X	X		X				X	01/09/2022

En cas de **garde alternée** : semaine paire semaine impaire

Le cas échéant, si vous souhaitez une facturation séparée, chaque parent devra déposer **son** dossier familial complet.

FACTURATION / PAIEMENT ⁽³⁾

je m'engage à régler ma facture mensuelle dans les délais indiqués sur cette dernière par :

<input type="checkbox"/> A ÉCHÉANCE Modes de paiement autorisés : Chèque - espèces - carte bancaire (en ligne ou au guichet) CESH (accueils matin/soir enfant âgé de moins de 6 ans)	<input type="checkbox"/> PAR PRÉLÈVEMENT <input type="checkbox"/> Reconduction <input type="checkbox"/> Nouvelle adhésion : joindre un RIB. <i>Le mandat SEPA vous sera transmis pour signature ultérieurement.</i>
--	--

Fait à le

Signature représentant légal 1⁽⁴⁾ :

Signature représentant légal 2⁽⁴⁾ :

(1) Les créneaux devront être réservés et annulés par la famille via le portail Haubipass, dans le respect des délais (cf. « règlement intérieur » disponible sur le site de la ville www.haubourdin.fr/haubipass/ et en Mairie).

(2) Voir conditions sur la fiche d'autorisation/sanitaire de liaison individuelle.

(3) L'ensemble des tarifs et modalités de paiement, ainsi que le contrat d'adhésion au prélèvement automatique sont disponibles sur www.haubourdin.fr/haubipass/ et en Mairie.

(4) Nom + prénom pour les dossiers saisis et envoyés en ligne.

Les informations recueillies dans ce dossier font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des activités périscolaires. Les destinataires des données sont : les agents de la régie Haubipass, les agents du service scolaire/périscolaire de la ville d'Haubourdin ainsi que les agents des structures accueillant votre (vos) enfant(s). Les données sont conservées durant l'année scolaire. La base juridique est l'intérêt légitime. Conformément à la loi « informatique et libertés » de 1978 modifiée et au RGPD 2016/679, vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles, en contactant le Délégué à la Protection des Données : dpd@haubourdin.fr. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr